

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Saint-Malo (35400)

La convention d'occupation signée le 3/05/2023 entre SNCF Gares & Connexions et la Société Générale pour une durée de 5 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 11 mai 2026.

« Distribution Automatique de Billets de Banque « hors site » »

Cet avenant, dont l'objet est de prolonger la durée du contrat et d'autoriser son transfert au profit de la société 2SF, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.